

Exposition aux risques de nos placements

1 message

c_laporte@fjic.org <c_laporte@fjic.org>

5 février 2022 à 11:09

À : Raymond Desjardins <raymondb.desjardins@gmail.com>, Rejean Tardif <tarrej20@gmail.com>

Cc : claude@fjic.org

Salut,

J'ai remarqué sur le bilan de Gestion privée Desjardins au 31 décembre 2021 que notre demande de réajustement de notre position sur les placements ne semblait avoir été appliquée. Pour fins de précision, la demande était dans un premier temps de réduire nos revenus fixes de 70% à 65% et de réduire encore notre position à 60-40 après 6 mois et évaluation.

J'aimerais qu'on en discute au CE de mercredi d'autant plus que nous devons prévoir faire cette évaluation pour la prochaine étape, le 6 mois arrivant à échéance bientôt. Je validerai lundi, comment cet ordre de changement de position a été transmis à Desjardins. Peut-être que ma compréhension n'est pas bonne ?

RÉSOLUTION 2021/09/22/603

Il est proposé par : Clément Laporte

Appuyé par : Gilles Roussel

Que l'augmentation de notre exposition au risque se fasse en deux étapes de 5 %, soit une première étape maintenant et une deuxième dans 6 mois, après évaluation. Ce ratio sera dorénavant de 65% (titres à revenus fixes) et 35% (actions).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Clément Laporte

Directeur exécutif



75, rue du Square-Sir-Georges-Étienne-Cartier

Montréal (Québec) H4C 3A1

514 648-5858

infos@fjic.org

www.fjic.org

